Ils ne sont que quatre mais ils représenteront les 5 îles membres de la Commission de l'océan Indien (COI). D'une redoutable efficacité pragmatique, ils seront présents au Sommet COP21 à Paris, avec les bagages qui suivent. Pour prouver que ce ne sera pas un voyage touristique…

Communiqué de presse

Ebène, le 26 novembre 2015 – La délégation de la COI qui participera à la COP 21 à Paris, sera composée de **Jean Claude de l'Estrac**, Secrétaire général; **Gina Bonne**, chargée de mission *«environnement durable et changement climatique»*; **Jean-Baptiste Routier**, assistant technique spécialiste des questions et négociations climatiques; **Toky Rasoloarimanana**, chargée de communication du programme COI-SmartFish.

La Commission de l'océan Indien (COI) participera pleinement à cette Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Cet événement mondial sera l'occasion de faire savoir ce que la COI et ses pays membres (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et la France au titre de La Réunion) entreprennent en matière d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique.

La COP21 sera marquée par la signature officielle d'une Déclaration commune COI-Union européenne. Jean Claude de l'Estrac et Miguel Arias Cañete, Commissaire européen à l'Energie et au Climat, signeront, le 7 décembre, cette déclaration élaborée lors du 30ème Conseil des ministres de la COI de mai dernier à Antananarivo.

L'espace *« Générations climat »* sur le site de la COP21 abritera un pavillon dédié aux îles que la Commission de l'océan Indien partagera avec le Secrétariat du Pacifique et la Communauté caribéenne. Ce pavillon sera le point de rencontre privilégié de tous les délégués des pays insulaires ainsi que des organisations internationales, régionales et non-gouvernementales soucieuses de l'impact des changements climatiques dans les îles particulièrement vulnérables.

La Commission de l'océan Indien participera activement à de nombreux événements parallèles, notamment ceux qui traitent de la gestion des zones côtières et de l'environnement marin, domaines dans lesquels elle a développé une expertise reconnue.

Les îles premières victimes des changements climatiques

A l'horizon 2090…

La température moyenne pourrait augmenter de +2,8°c à +3,8°C en Indianocéanie.

Le niveau de la mer pourrait augmenter de +56 cm, ce qui entraînerait la submersion des zones littorales sont la disparition des îles les plus basses de l'océan indien.

Une note salée pour Maurice

Les autorités mauriciennes estiment le coût des changements climatiques à Rs 360 milliards (9 milliards €) d'ici à 2050

Les Comores face au changement climatique : menace chiffrée

Aux Comores, la hausse du niveau de la mer pourrait coûtaire :

- Au déplacement de 10% de la population ;
- A la destruction de 29% du réseau routier ;
- A la dégradation de 30% des infrastructures hôtelières et touristiques ;
- A la détérioration de 70% des infrastructures portuaires et aéroportuaires

Coût global estimé : 1 milliard de dollars soit le double du PIB du pays !

Catastrophes naturelles

L'Indianocéanie est la 1ère région du monde la plus touchée par les phénomènes naturels intenses.

Sur les 20 dernières années, plus de 50 catastrophes naturelles ont touché la région.

Les catastrophes naturelles ont coûté plus de 2,8 milliards de dollars aux économies des pays membres de la COI.

Coup d'œil sur les récifs

La valeur des récifs coralliens dans l'océan Indien occidental est estimée à 7 milliards de dollars annuels mais le réchauffement et l'acidification des oceans, en plus des activités humaines, ont aliéné une large part des écosystèmes récifaux qui jouent aussi un rôle d'atténuation des aléas climatiques et maritimes.

La dégradation des récifs constitue un coût écologique et économique !

La COI, porteuse de solutions adaptées au contexte insulaire

A travers ses projets la COI apporte des solutions adaptées aux spécificités insulaires, aux contextes sociaux et économiques, aux ambitions des pays membres et aux impératifs environnementaux.

La COI conduit actuellement 13 projets dont 6* interviennent directement dans les domaines de l'environnement et/ou de l'atténuation des effets des changements climatiques.

*Les projets ISLANDS, SmartFish, Biodiversité et ENERGIES sont financés par l'Union européenne ; le projet Gestion durable des zones côtières de l'océan Indien est financé par le Fonds français pour l'environnement mondial ; et le programme MESA, dont la COI est responsable du volet « gestion et suivi des zones marines et littorales », est mis en œuvre par l'Union africaine sur financement européen. A noter que la COI a conduit, de 2011 à 2014, le projet Risques naturels, financé par l'Agence française de développement, qui a permis d'améliorer les capacités régionales de prévention et de gestion des catastrophes naturelles par la mise en réseau des décideurs civiles, des formations en aménagement du territoire, la création de prototypes d'alerte d'urgence, entre autres.

Négociations climat

A travers son projet ISLANDS financé par l'Union européenne, la COI a mobilisé des experts internationaux en négociations climatiques en appui de ses pays membres. Cette expertise s'est avérée particulièrement utile dans les rounds de négociation qui se sont déroulées à Bonn en amont de la COP21.

A Paris, les négociateurs des pays membres de la COI bénéficieront à nouveau de cet appui technique mobilisé par l'organisation régionale. L'objectif affiché :

Le pavillon de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS)

Impression d'artiste de la zone abritant les stands et pavillons au sein de l'espace "Générations climat" (c) COP21

La COI partagera avec le Secrétariat du Pacifique et la Communauté caribéenne un pavillon dédié aux Iles sous l'égide de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

Ce pavillon d'une surface de 160m² sera disposé dans l'espace public « Générations climat ». Cet espace abritera les stands et pavillons des délégations participant à la COP21. Il a pour vocation d'accueillir des activités et des événements. C'est un lieu convivial d'échanges, de rencontres, de sensibilisation et d'apprentissage autour des enjeux climatiques, des actions en faveur du climat et de lutte contre les effets des dérèglements.

Le pavillon AOSIS sera un lieu de rencontre pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent aux effets des changements climatiques dans les Iles. La Commission de l'océan Indien y présentera ses activités qui permettent aux populations de l'Indianocéanie de mieux s'adapter aux conséquences des dérèglements climatiques et à renforcer la résilience des Etats (atténuation et adaptation).

La COI y exposera des panneaux avec infographies, échangera avec le public, les négociateurs et la presse, et sensibilisera aux enjeux climatiques en Indianocéanie. Soucieuse d'impliquer la jeunesse, la COI invitera également les groupes de jeunes de l'océan Indien, dont SYAH et le Réseau climat océan Indien, à venir à la rencontre d'autres groupes de jeunes des Caraïbes et du Pacifique dans ce pavillon.

Déclaration commune COI-UE sur le climat

La COP21 sera marquée par la signature d'une déclaration commune de la COI et de l'UE sur le climat.

Le texte, préparé lors du 30ème Conseil de la COI en mai dernier à Antananarivo, démontre la volonté des pays membres de la COI et de l'UE de mener des efforts conjoints de lutte contre les effets du changement climatiques particulièrement sévères dans les îles.

La Déclaration commune COI-UE sera signée le 7 décembre dans le pavillon de l'UE par Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, et Miguel Arias Cañete, Commissaire européen à l'Energie et au Climat.

Une publication pour en savoir plus sur le changement climatique dans les îles

LA COI ET SON ENGAGEMENT

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis, Maurice, et institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria, Seychelles. Elle réunit cinq pays de la région océan Indien : Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Sa mission principale est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie. Pour ce faire, la COI met en œuvre des projets régionaux de développement durable, destinés à les protéger, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement.

Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI défend les intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et assume un rôle d'accompagnement, voire d'impulsion, dans les domaines où la concertation et l'action collective apportent une valeur ajoutée.

En l'espace de trois décennies, la COI s'est affirmée comme un acteur incontournable de la vie régionale dans un large éventail de secteurs. Elle a notamment développé une expertise reconnue en matière de gestion des milieux marins et côtiers. La COI mobilise ses pays membres, la communauté des bailleurs - notamment l'Union européenne son premier partenaire, les institutions techniques et les opérateurs privés autour d'enjeux cruciaux pour le développement comme la connectivité régionale, la sécurité alimentaire, la recherche ou encore les énergies renouvelables.

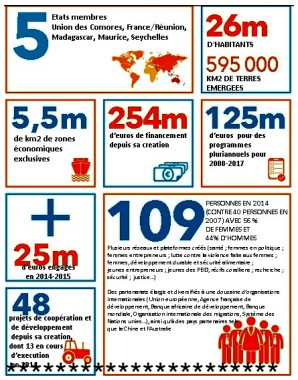

Les activités de la COP21 sont en phase avec le travail de la délégation de ses partenaires de l'Union européenne. Les représentants de l'Agence française de développement.